

## Les installations agricoles en Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire confirme son dynamisme pour installer de nouveaux agriculteurs. En 2017, 1 166 installations aidées et non aidées sont dénombrées dans la région. Les installations sont en progression depuis 2014 en lien avec des départs plus nombreux. Le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique sont les premiers départements de la région où l'on s'installe.

En moyenne sur les cinq dernières années, 70 % des installés ont moins de 40 ans. Et parmi les moins de 40 ans, 69 % se sont installés avec les aides. Les femmes représentent un tiers des installés et seulement 19 % des installations aidées : elles s'installent plus tard que les hommes et davantage sans les aides. L'évolution des politiques d'aides à l'installation a joué un rôle important pour l'installation des jeunes, en élargissant au fil des années les publics visés.

L'objet de cette note est de dresser des repères sur les installations dans notre région. Différents thèmes sont abordés : l'évolution des installations, les installations aidées et non aidées, les orientations de production, les femmes parmi les installés, les installations en agriculture biologique.

### Définition, sources, champ et limites de l'étude

**Définition « installation agricole »** : devenir pour la première fois chef d'exploitation à titre individuel ou comme associé exploitant d'une société. L'installation peut se réaliser à titre principal, c'est-à-dire quand le revenu agricole est au moins égal à 50 % de son revenu professionnel global, ou à titre secondaire.

Les chiffres sont issus de **deux sources** :

- Les données relatives aux installations aidées : source Pôle Installation Transmission de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (PIT CA PdL). Elles ne concernent que les installations aidées par DJA (Dotation Jeune Agriculteur).
- Les données relatives à l'ensemble des installations (=inscriptions nouvelles au fichier exploitant de la MSA) : source MSA.

**Les nouvelles inscriptions** au fichier de la MSA, sont comptabilisées sans les transferts entre époux et sans les cotisants de solidarité. Les changements de statut et d'orientation de production ne sont pas considérés comme des installations.

Les critères de définition de l'exploitant agricole ont été modifiés en 2015 par la loi d'avenir (LAAAF). Désormais, un non salarié agricole est affilié en qualité de chef d'exploitation agricole s'il met en valeur une exploitation au moins égale à une SMA (superficie minimum d'assujettissement) ou a une activité agricole de 1 200 h minimum de travail par an. Les cotisants de solidarité (activité agricole, entre un quart et une SMA, ou entre 150 heures/an et 1 200 heures/an) non retraités dont les revenus professionnels agricoles annuels sont supérieurs ou égaux à 800 SMIC horaire (soit > à 7 808 € au

01/01/2017) sont dorénavant affiliés en qualité de chef d'exploitation agricole.

**Les domaines d'activité retenus** comme relevant du champ de l'agriculture sont : maraîchage, floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, grandes cultures, viticulture, autres cultures spécialisées, bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins-caprins, porcins, équins, volailles-lapins, polyculture-polyélevage, autres élevages. Ces champs sont plus restreints que ceux couverts par la DJA et la MSA.

#### La méthode de classification

Les exploitations inscrites à la MSA sont classées par ATEXA (=orientation de production principale). C'est l'exploitant qui classe son exploitation dans l'ATEXA qu'il considère la plus appropriée. Pour les données installations aidées, c'est le conseiller qui classe l'exploitation selon la ou les productions dominantes.

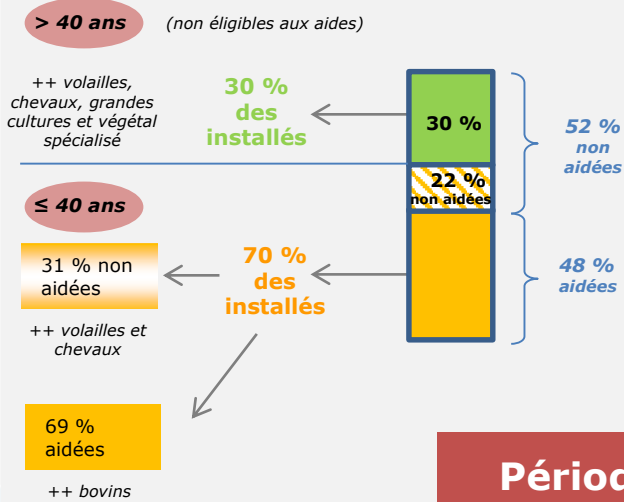
La dénomination des domaines d'activité pour les installations aidées est sensiblement différente de celle de la MSA : les catégories « polyculture-polyélevage » et « bovins mixtes » n'apparaissent pas pour les installations aidées et le détail est moindre en végétal spécialisé. Par contre, les ovins et les caprins sont regroupés pour l'ensemble des installés, alors qu'ils sont distincts pour les installations aidées ; de même pour les volailles et les lapins.

#### A lire également :

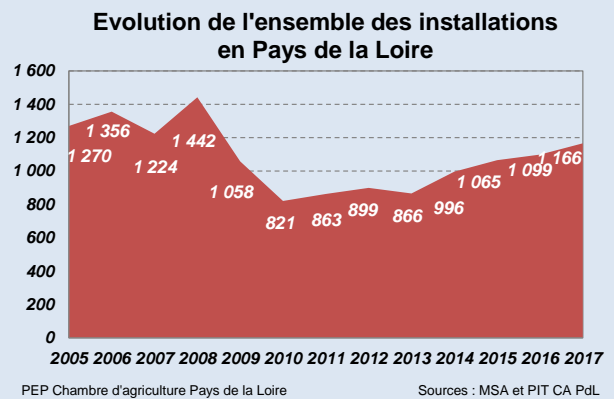
- **Les cessations d'activité agricole en Pays de la Loire (2005-17)**
- **Les cessations d'activité et le renouvellement des chefs d'exploitation agricole à l'horizon 2027.**

# Les installations en quelques chiffres

## Installations aidées et non aidées



## Evolution des installations



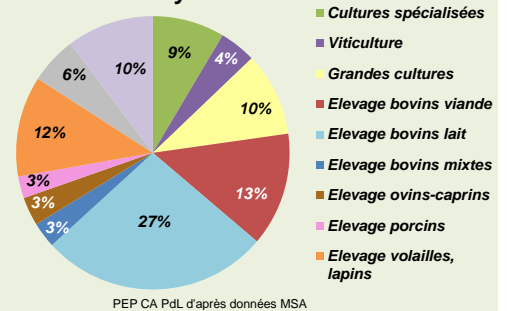
**Période 2013-17**  
5 190 installations

## Les femmes

- 33 % des installés
- 19 % des installations aidées
- Pour moitié, elles ont plus de 40 ans
- Parmi les installations féminines de moins de 40 ans, 45 % sont non aidées (28 % pour les hommes)

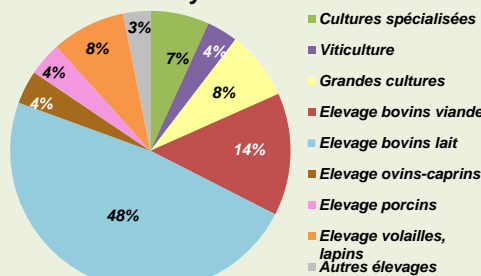
*Les femmes s'installent plus tard, davantage en productions animales, souvent sans les aides*

## Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole en Pays de la Loire



## Orientation de production

### Répartition des installations aidées par orientation agricole en Pays de la Loire



*Les orientations de production des installés reflètent l'agriculture régionale : une prédominance du lait mais aussi une grande diversité de production*

## L'année 2017

### En chiffres :

- 1 166 installations dont 513 aidées sur le périmètre des champs analysés dans la note<sup>1</sup> (528 installations aidées au total).
- 36 % de non aidées parmi les moins de 40 ans.
- 31 % des installés ont plus de 40 ans.
- 38 % des installations réalisées en GAEC, 37 % en individuel, 18 % en EARL.
- 27 % en bovins lait, 14 % en bovins viande, 13 % en volaille, 10 % en polyculture élevage.
- 33 % des installations sont féminines (20 % parmi les aidées).

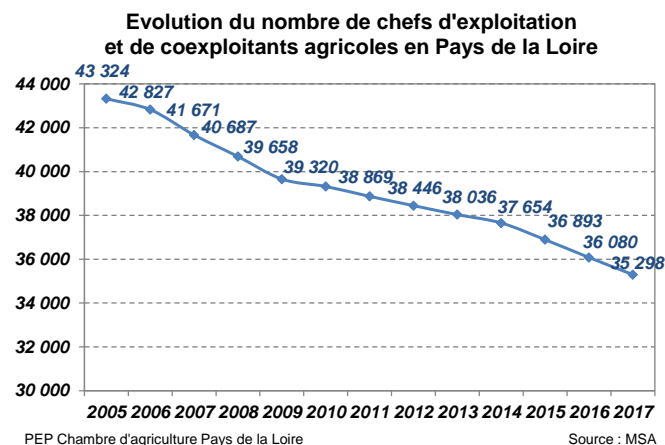
### En bref :

- Des installations en hausse depuis 2014
- Installation sous forme GAEC majoritaire. Fort recul des EARL.

<sup>1</sup> Cf. méthodologie en page 1

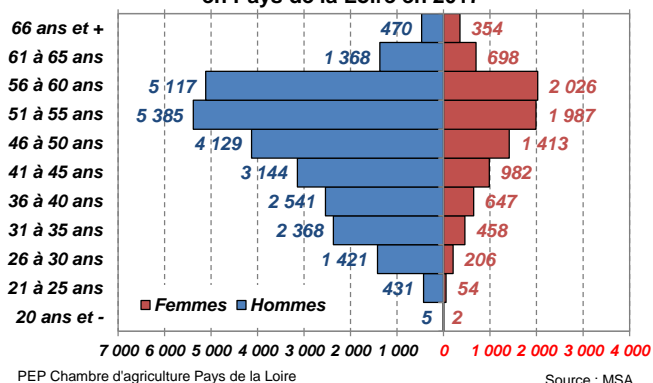
## La démographie des chefs d'exploitations et des coexploitants agricoles

La région des Pays de la Loire compte 35 300 chefs d'exploitation et coexploitants agricoles en 2017 dans 23 500 exploitations agricoles (hors cotisants de solidarité).



La population des chefs d'exploitation et des coexploitants suit une tendance baissière, en moyenne de -1,7 % par an depuis dix ans. Ce repli tendanciel s'est néanmoins ralenti depuis quelques années. Il s'élève à -1,5 % par an depuis 2010.

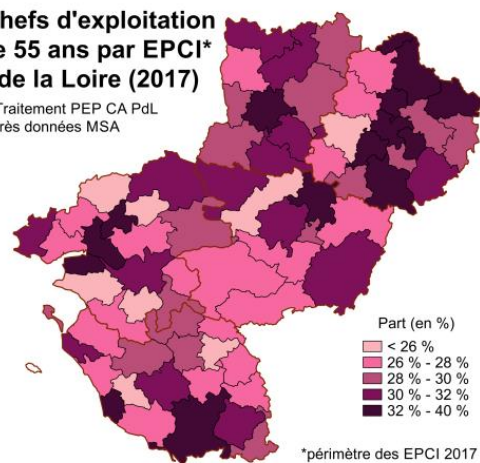
**Pyramide des âges des chefs d'exploitation en Pays de la Loire en 2017**



Conjointement au recul de ses effectifs, la population des chefs d'exploitation agricole vieillit : 48,5 ans en moyenne en 2017. La part des chefs d'exploitation ligériens de plus de 50 ans s'établit à 49,4 % et celle des plus de 55 ans à 28,5 % en 2017. La part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans diffère selon l'orientation de production. Les éleveurs laitiers, de volailles, d'ovins et de caprins sont plutôt jeunes alors que les éleveurs de bovins viande, de porcins, les céréaliers et les exploitants en polyculture-polyélevage sont en moyenne un peu plus âgés. Exception faite des arboriculteurs, la part des chefs d'exploitations de plus de 50 ans dans les orientations végétal spécialisé est inférieure à la moyenne régionale.

**Part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans par EPCI\* en Pays de la Loire (2017)**

Source : Traitement PEP CA PdL d'après données MSA



La part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est un indicateur permettant de localiser les territoires dans lesquels l'enjeu du renouvellement des actifs est prégnant. En moyenne départementale, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans, se situant aux alentours de 28-30 %, est assez homogène. La carte révèle par contre qu'à l'échelle infra départementale, certains territoires sont plus concernés que d'autres par le vieillissement de la population agricole.

## Les installations aidées et non aidées

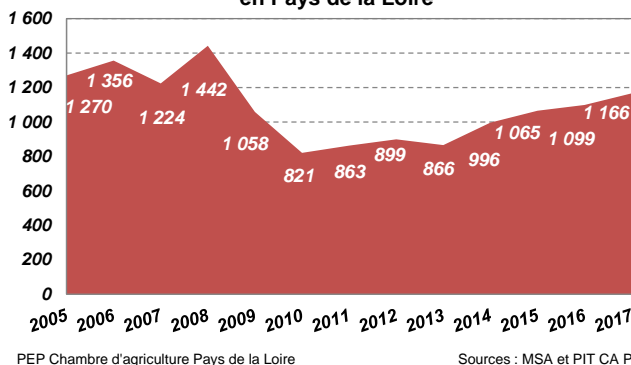
### Une évolution des installations à corrélérer aux départs

En 2017, 1 166 installations agricoles ont été recensées en Pays de la Loire. Après quatre années de relative stabilité, **le nombre des installations a nettement augmenté depuis 2014 et la hausse s'est poursuivie en 2017.**

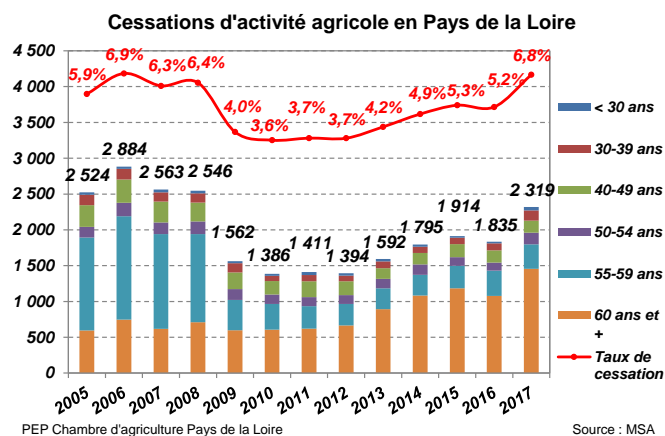
L'étude démographique de la population agricole révèle un nombre plus important de départs depuis 2013. Les potentialités d'installation ont ainsi été étoffées.

La corrélation est évidemment très forte entre les départs et les installations. Entre 2005 et 2008, quand les départs avoisinaient les 2 500 agriculteurs chaque année, ce sont 1 200 à 1 500 installations qui

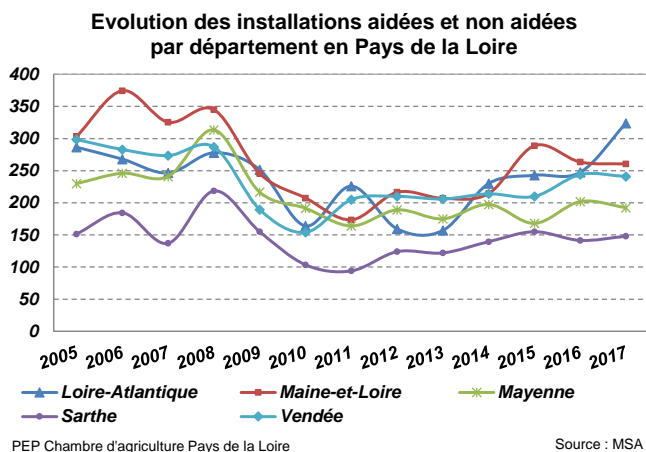
**Evolution de l'ensemble des installations en Pays de la Loire**



étaient dénombrées. Cette période correspond à l'arrivée en retraite des papys boomers et la mise en place de mesures de préretraite. Avec l'arrêt en novembre 2008 de ces mesures, c'est une chute des départs qui a été observée et par conséquent des installations.



**Le taux de renouvellement<sup>1</sup> observé sur les cinq dernières années en Pays de la Loire est de 55 %, toutes orientations agricoles confondues : 1,1 installations pour 2 départs.**



Le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique cumulent le plus d'installations sur la période 2013-17.

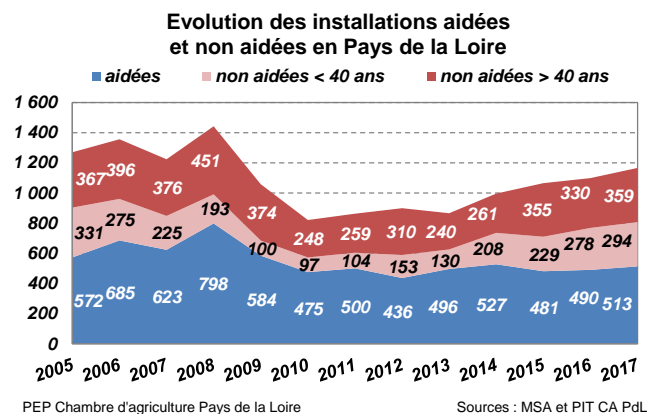
Le nombre d'installations en Vendée n'est pas loin derrière. En 2012, le nombre d'installations a baissé en Loire-Atlantique alors qu'il a progressé ailleurs. La Loire-Atlantique se caractérise par une forte proportion d'installations en bovins lait : jusqu'en 2014, les installations laitières représentaient 40 à 45 % des installations du département, excepté en 2012 (32 %). Certaines installations laitières ont été anticipées avant la fin de la gestion des attributions de références de production laitière par département (création des bassins laitiers en 2012).

La Sarthe est le département ligérien où les installations sont moindres, oscillant entre 100 et 150 installations par an depuis 2010. Ce

chiffre est à rapprocher du nombre d'exploitants plus faible dans ce département.

## 69 % des moins de 40 ans ont eu recours aux aides sur la période 2013-17

**Sur la période 2013-17, 70 % des installés ont moins de 40 ans.**



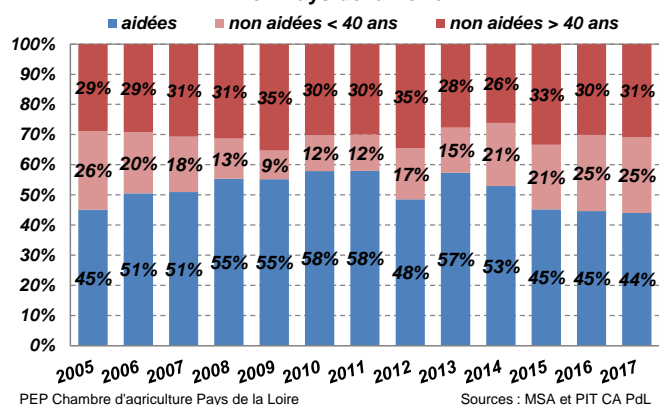
**Parmi les moins de 40 ans, population cible de la DJA, 69 % ont bénéficié des aides à l'installation.** Ainsi, 31 % des installés âgés de moins de 40 ans n'ont pas eu recours à la DJA alors qu'ils le pouvaient de par leur âge. Ces chiffres datent de l'ancien contexte de la DJA, avant que cette dernière ne soit revalorisée et devienne plus attractive. Ainsi, le faible montant de la DJA au regard des contraintes à accepter pour la percevoir apparaît l'explication essentielle de la forte part de non aidées parmi les moins de 40 ans. Il existe d'autres raisons de non recours aux aides : la complexité des procédures, la dimension économique des exploitations (trop petites pour être éligibles), le manque de disponibilités en temps ou le délai trop court compte tenu d'une opportunité de reprise. Les taux d'intérêt très bas proposés par les banques ont rendu sans intérêt les prêts bonifiés jeunes agriculteurs. En outre, la fin des quotas laitiers en 2015 a ouvert des perspectives d'évolution sans avoir recours aux attributions réservées aux installations aidées jusqu'ici.

La proportion d'installations aidées avait pourtant augmenté au fil du temps grâce aux modifications réglementaires apportées à la DJA.

Ainsi, depuis 2005, les productions porcines, avicoles et cynicoles sont devenues éligibles aux prêts bonifiés. Quelques années plus tard, l'accès à la DJA pour l'élevage de chevaux est devenu plus facile. L'annulation de l'obligation du stage six mois depuis 2009 avait également levé un obstacle pour beaucoup de candidats potentiels.

<sup>1</sup> Le taux de renouvellement est calculé en faisant le rapport entre les données installations et cessations d'activité.

### Part des installations aidées et non aidées en Pays de la Loire

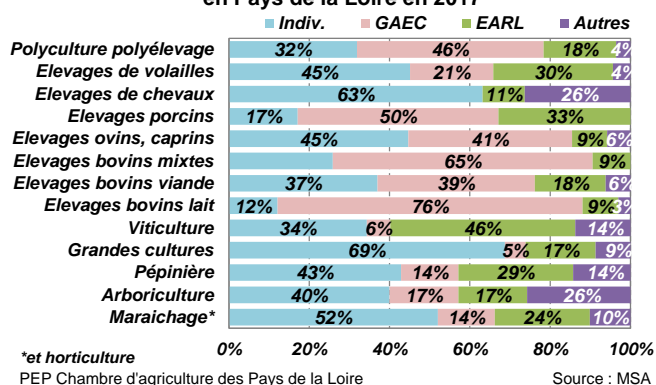


**En 2017, les prêts bonifiés sont supprimés et le montant de la DJA est réévalué. Pour les Pays de la Loire, le montant moyen est de 25 000 €, ce qui devrait impacter favorablement la demande d'aide.** Malgré cette forte revalorisation, la part d'installations aidées en 2017 ne s'est pas améliorée mais en 2018 les demandes d'aides sont en hausse.

### La forme GAEC très sollicitée par les nouveaux installés depuis 2014

**Depuis 2014, de nombreuses installations se sont réalisées en GAEC, qui est devenu le statut majoritaire pour les installations,** au détriment du statut EARL. La possibilité depuis 2014 de faire des GAEC entre époux et d'accéder ainsi à la transparence dans le cadre du versement des aides PAC est le principal élément d'explication.

### Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole et par statut juridique en Pays de la Loire en 2017

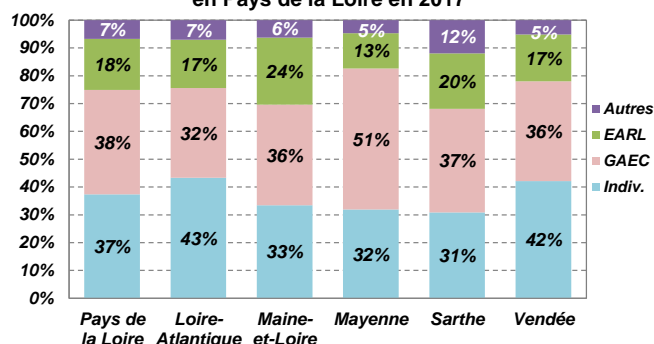


Ainsi en 2017, 38 % des installations se sont faites en GAEC contre seulement 18 % d'EARL. 37 % des

installations étaient sous statut individuel, proportion en hausse ces dernières années.

Selon les orientations de production, les statuts juridiques sont très variables. En élevage, l'installation en GAEC est plus répandue. Elle est prépondérante en exploitations bovines laitières et mixtes. Elle reste fréquente pour les autres productions animales excepté en élevages de chevaux et de volailles, où plus de 70 % s'installent en individuel ou EARL. En végétal, le choix du GAEC à l'installation est très rare. Les autres formes sociétaires (type SCEA...) sont davantage retenues, particulièrement en arboriculture, viticulture et pépinière. Sinon, les statuts individuels et EARL restent aussi très présents.

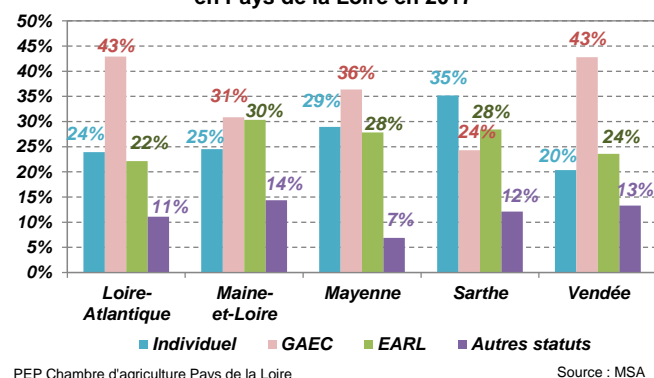
### Répartition des installations (aidées ou non) par statut juridique et par département en Pays de la Loire en 2017



La Mayenne se distingue par une écrasante part d'installations en GAEC, plus de la moitié des installations de ce département ayant une orientation laitière.

En Loire-Atlantique et en Vendée, les installations sont majoritairement individuelles.

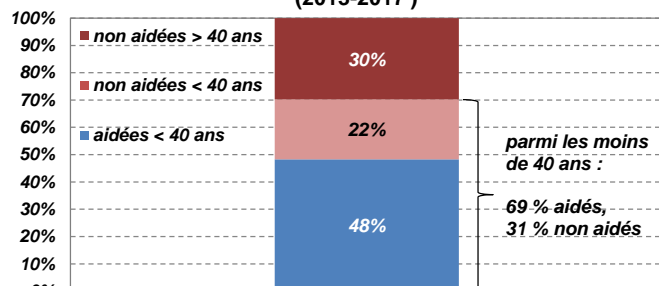
### Répartition du nombre de chefs d'exploitation par type juridique et par département en Pays de la Loire en 2017



## L'âge des installés

### 30 % des installés ont plus de 40 ans

Répartition des installations aidées et non aidées avant et après 40 ans en Pays de la Loire (2013-2017)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Sources : MSA et PIT CA PdL

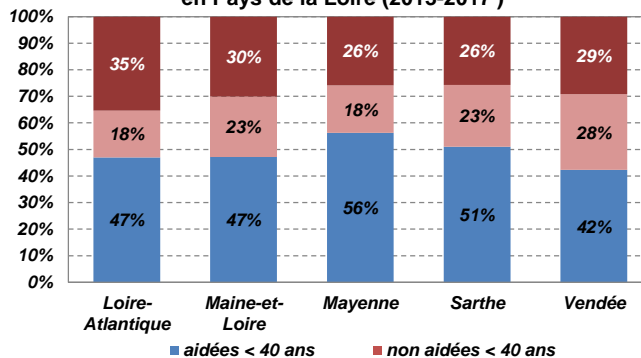
Sur la période 2013-17, 70 % des installés avaient moins de 40 ans.

**Une part non négligeable d'agriculteurs (30 % des installés) s'installent après 40 ans.** Cette proportion est assez constante dans le temps. Différents profils peuvent être distingués parmi ces installés de plus de 40 ans (source : Etude CNASEA) :

- les installations « sociales » : des femmes travaillant sur l'exploitation qui veulent un statut permettant de cotiser pour une retraite d'exploitant,
- les installations tardives : on s'installe entre 40 et 45 ans, après une autre expérience professionnelle,

- les non agricoles à la recherche d'une meilleure qualité de vie : on s'installe sur des petites surfaces, avec une orientation vente directe, transformation, accueil à la ferme,...
- les installations opportunistes : la conservation d'un patrimoine est la base du projet agricole.

Répartition des installations aidées et non aidées avant et après 40 ans par département en Pays de la Loire (2013-2017)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Sources : MSA et PIT CA PdL

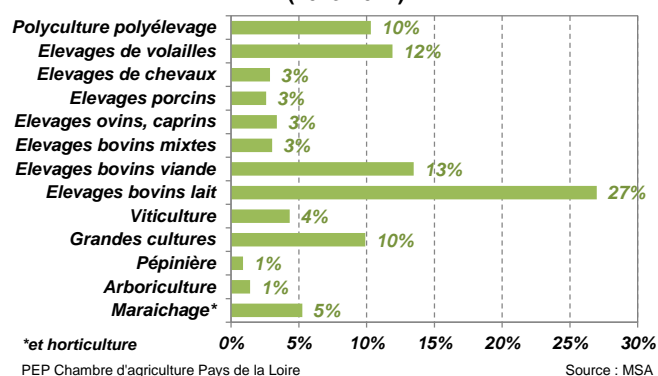
Selon les départements, 26 à 35 % des installés ont plus de 40 ans. La part d'installations non aidées de moins de 40 ans est plus faible en Mayenne et en Loire-Atlantique (18 % des installés) alors qu'elle est nettement plus élevée en Vendée (29 %). Ces écarts s'expliquent par l'orientation de production des installés, l'accès à la formation professionnelle, les choix de production...

## Les installations selon l'orientation de production de l'exploitation

### Des installations avec une orientation très laitière

**Le lait reste la première orientation de production où l'on s'installe en Pays de la Loire, 27 % des installations sur 2013-17, même si cette part diminue récemment.** Plus largement, 43 % des installations se réalisent en élevages bovins. Jusqu'en 2014, la part des installations laitières dépassait les 30 %. En 2015 et 2016, cette proportion est descendue à 27 %. Et la chute est vertigineuse en 2017 : seulement 21 % des installations se font en lait. La crise laitière a sans doute impacté les installations dans ce secteur. Les installations sont fréquemment réalisées dans trois autres orientations de production que sont l'élevage de volailles (12 %), les grandes cultures (10 %) et les exploitations de polyculture élevage (10 %). Et mis à part en maraîchage (5 %), les installations dans les autres orientations de production ne dépassent pas 5 % des installations de la région.

Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole en Pays de la Loire (2013-2017)



\*et horticulture

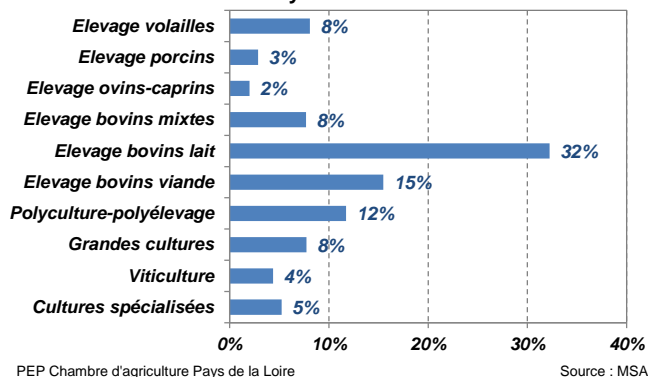
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

NB : Attention : les installations sont classées dans l'orientation de production dominante de l'exploitation. Ainsi, par exemple, on observe 2 % d'installations classées en ATEXA porc alors qu'on comptabilise davantage d'installations en production porcine mais le porc arrive souvent en production secondaire.

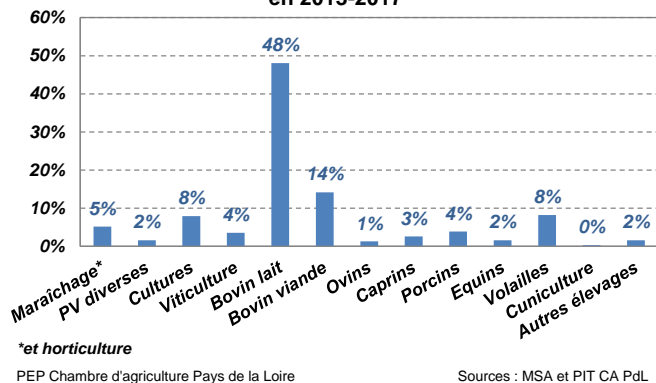
Cette répartition des installations est assez proche de la ventilation des exploitants ligériens selon leur ATEXA.

### Nombre de chefs d'exploitation par type d'activité en Pays de la Loire en 2017



En zoomant spécifiquement sur les installations aidées, presque la moitié d'entre elles se réalisent en production laitière et plus globalement 62 % des installations ont une orientation bovine. 8 % des installations aidées sont classées en aviculture, proportion moindre comparé à l'ensemble des installations (12 %). Les choix de production (volailles fermières, vente directe...), la dimension en dessous de laquelle la production avicole n'est pas éligible aux aides à l'installation expliquent en partie un recours plus faible aux aides. Ceux s'installant sur moins d'une SMA (en volaille de chair standard, la SMA correspond à 1 500 m<sup>2</sup> en Vendée ou en Maine-et-Loire par exemple) ne peuvent pas bénéficier de la DJA mais par contre, ils ne rentrent pas dans le cadre des installations classées. Sans oublier, les affiliations comme chefs d'exploitations d'employés de structures avicoles appartenant à des opérateurs économiques qui viennent augmenter le nombre d'installations non aidées.

### Répartition des installations aidées par orientation agricole en Pays de la Loire en 2013-2017

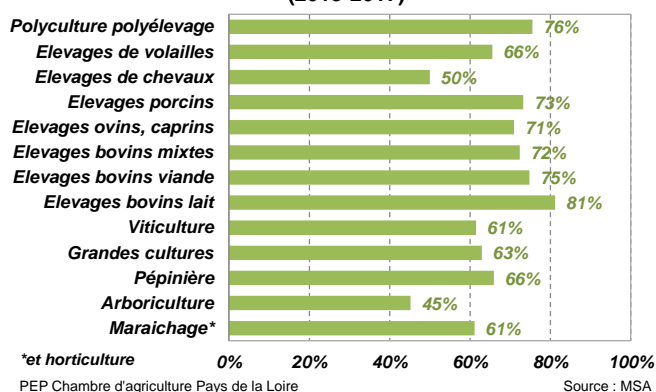


Ainsi, globalement, on retrouve les mêmes productions chez les aidés et chez les non aidés. On note toutefois, une proportion plus forte de bovins chez les aidés et une part d'installations en volaille et en grandes cultures plus élevée chez les non aidés et

dans une moindre mesure en élevage équin et végétal spécialisé.

La lecture départementale fait apparaître des spécificités territoriales. Calquée sur la forte production laitière en Mayenne et en Loire-Atlantique, la part des installations laitières est très élevée dans ces deux départements (respectivement 48 % et 33 %). Fidèle à la grande diversité agricole du département du Maine-et-Loire, l'orientation de production des installations y est très variée. La Sarthe et la Vendée se rapprochent dans le profil de production de leurs installations avec une présence marquée des bovins mais aussi une place importante de la volaille, d'exploitations polyculture élevage, sans oublier les grandes cultures.

### Poids des moins de 40 ans parmi l'ensemble des installés (aidés ou non) par orientation de production en Pays de la Loire (2013-2017)



70 % des installés s'installent avant 40 ans. Cette proportion varie selon les orientations de production. Sans surprise, une proportion très forte de moins de 40 ans est observée en productions bovines. Par contre, en volaille où les contraintes foncières sont différentes, où il n'y a pas de droits à produire, où le choix de produire différemment (volailles fermières, vente directe...) est plus facile à mettre en place que dans d'autres productions, la part des moins de 40 ans est un peu plus faible (66 %). De même, en élevages de chevaux et en grandes cultures où les moins de 40 ans représentent respectivement 50 et 63 % des installés. La proportion des moins de 40 ans parmi les installés en végétal spécialisé est aussi plus faible que la moyenne (entre 45 et 66 %) et tend à diminuer. Des installations plus tardives sur de petites surfaces en filière courte l'expliqueraient.

Dans le temps, la répartition des installations selon les orientations de production est assez stable. Avec toutefois, une légère progression de la part des installations en grandes cultures et en volailles et une baisse en lait.

### Les orientations de production des installés dans les départements de Pays de la Loire (2013-2017)

	Maraîchage*	Arboriculture	Pépinière	Grandes cultures	Viticulture	Elevages bovins lait	Elevages bovins viande	Elevages ovins mixtes	Elevages ovins, caprins	Elevages porcins	Elevages chevaux	Elevages volailles	Polyculture polyélevage
<b>Pays de la Loire</b>	5%	1%	1%	10%	4%	27%	13%	3%	3%	3%	3%	12%	10%
<b>Loire-Atlantique</b>	9%	1%	1%	6%	5%	33%	13%	5%	3%	3%	4%	8%	4%
<b>Maine-et-Loire</b>	6%	2%	2%	12%	12%	20%	12%	3%	3%	2%	3%	8%	9%
<b>Mayenne</b>	2%	1%	0%	7%	0%	48%	9%	2%	3%	2%	3%	8%	12%
<b>Sarthe</b>	3%	1%	1%	9%	1%	20%	8%	3%	3%	3%	4%	16%	23%
<b>Vendée</b>	4%	1%	0%	14%	0%	14%	22%	2%	5%	2%	2%	21%	9%

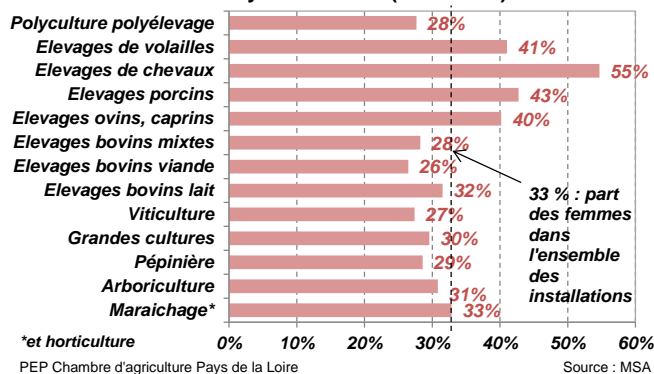
\*et horticulture

PEP Chambre d'agriculture PdL d'après données MSA

## Les femmes parmi les installés

### La moitié des femmes s'installent après 40 ans

Répartition des femmes dans les installations (aidées ou non) par orientation de production en Pays de la Loire (2013-2017)



Parmi l'ensemble des installés, les femmes représentent 33 % des installations. Dans le temps, cette part a eu tendance à diminuer et s'est stabilisée ces dernières années. La proportion de femmes parmi les installés aidés a progressé de 2009 à 2012 (arrêt du stage six mois obligatoire dans le parcours à l'installation). Mais depuis 2013, cette part régresse. Sur la période 2013-17, 19 % des installations aidées ligériennes sont féminines.

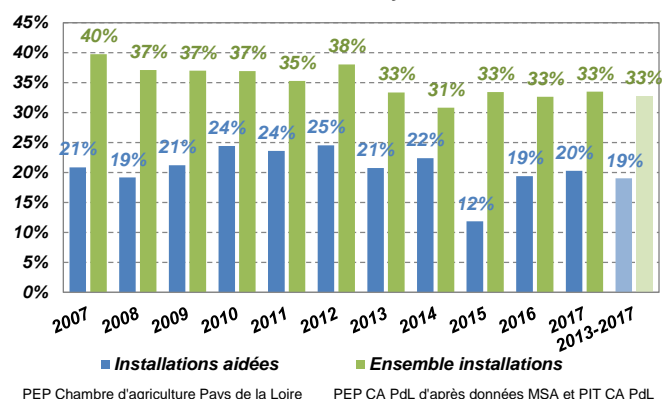
Les femmes s'installent plus tardivement que les hommes. Elles ont pour moitié plus de

40 ans, alors que seulement 19 % des installés homme sont dans ce cas de figure. Parmi les plus de 40 ans, 55 % sont des femmes alors que parmi les moins de 40 ans, les femmes ne représentent que 23 % des installés.

La Sarthe et la Mayenne se distinguent par une proportion plus élevée de femmes : respectivement 36 et 35 % des installés.

Selon les orientations de production, la part des femmes parmi les installés est variable avec une proportion plus forte en élevages de chevaux, porcins, volailles, ovins, caprins.

Evolution de la part des femmes dans les installations en Pays de la Loire



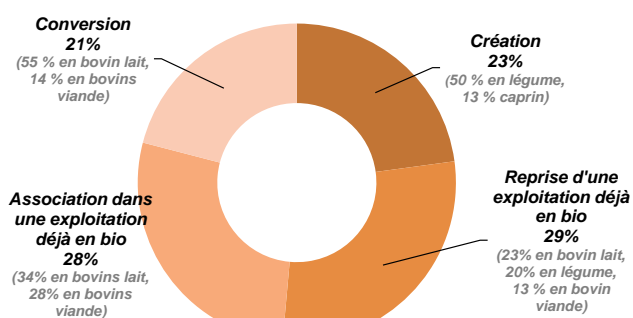
## Les installations en agriculture biologique

En 2017, 2 824 exploitations sont orientées en agriculture biologique dans la région (soit 9,2 % de l'ensemble des exploitations agricoles régionales<sup>1</sup>) et 168 511 ha sont dorénavant conduits en bio soit 8,1 % de la SAU régionale. Les installations sont dynamiques dans ce secteur. Dans la continuité de 2016, l'année 2017 affiche un record historique d'installations aidées en bio dans la région :

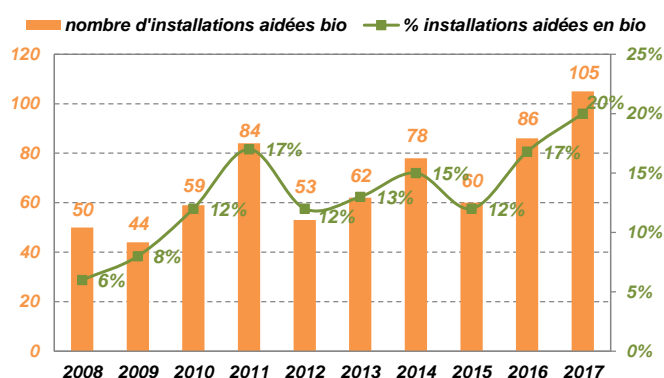
105 installations aidées en bio soit 20 % des installations aidées de la région.

Près de 60 % des installations aidées en agriculture biologique se font soit par reprise d'une exploitation déjà en bio soit en association dans une exploitation déjà en bio.

Le type d'installations aidées en agriculture biologique en Pays de la Loire en 2017



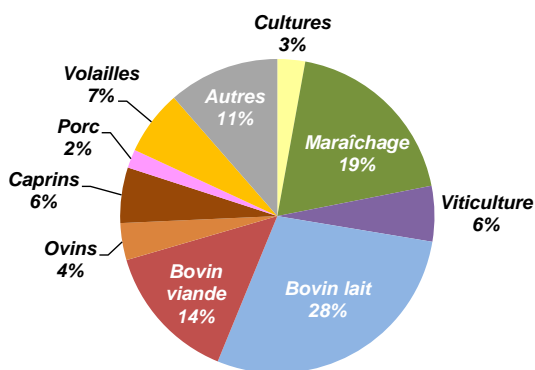
Evolution des installations aidées en agriculture biologique



<sup>1</sup> 30 750 exploitations selon Agreste en 2017 en Pays de la Loire (nombre total d'exploitations agricoles sans seuil de surface ou d'activité).



### Les installations aidées bio selon l'orientation de production en 2017



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : PIT CA PdL

Les installations aidées en bio ont des orientations de production très diversifiées.

40 % sont à orientation bovine en 2017 et les installations en maraîchage sont nombreuses (19 % des installations).

### Aides à l'installation

(d'après les informations transmises par le Pôle Installation Transmission de la Chambre d'agriculture)

#### • Evolution de la réglementation

Afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, des dispositifs ont été mis en place, sous forme de dotations (DJA, dotation jeunes agriculteurs), de prêts à taux réduits, d'exonération de cotisations sociales et d'abattements fiscaux....

En 1973, la DJA est créée. D'abord réservée aux zones de montagnes et défavorisées, elle est étendue en 1976 à l'ensemble du territoire. La politique des années 90 vise à élargir les publics visés par la DJA en favorisant la diversification des revenus, la pluriactivité et en encourageant la venue des personnes non issues du milieu agricole. En parallèle, les critères d'attribution de la DJA se durcissent : niveau BTA et stage six mois deviennent obligatoires. Depuis 2009, l'obligation du stage six mois est annulée, cette condition étant jugée trop contraignante pour l'accès aux aides, notamment pour les femmes.

Parallèlement, depuis le début des années 90, les collectivités territoriales peuvent proposer des aides locales directes qui complètent la politique nationale.

Depuis 2015, la DJA s'est adaptée au contexte régional par l'intégration de critères régionaux de modulation.

En 2017, les prêts bonifiés sont supprimés et le montant de la DJA est revalorisé.

#### • Les conditions actuelles d'attribution de la DJA

La DJA est attribuée pour une installation à titre principal, secondaire ou progressive, quelle que soit la forme d'installation (individuelle ou sociétaire). Son montant est fixé dans les limites prévues par zones géographiques (plaine, défavorisée et montagne). Et il faut remplir certaines conditions pour bénéficier des aides :

- être âgé de 18 à 39 ans inclus,
- avoir un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur, complété par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et validé,
- avoir effectué le stage collectif « 21 heures »,
- réaliser une étude économique complétée par un plan d'entreprise (PE) sur quatre ans qui sera validé en CDOA,
- établir un projet dégageant un revenu prévisionnel suffisant (au minimum un SMIC) au terme des quatre premières années,
- s'installer sur une structure répondant à l'AMA (Activité Minimale Agricole) et dégageant une Production Brute Standard comprise entre 10 000 € et 1 200 000 € par associé,
- l'exploitation doit constituer une unité économique indépendante,
- pendant quatre ans, le bénéficiaire doit rester agriculteur et tenir une comptabilité de gestion,
- dans un délai de deux ans, le bénéficiaire doit réaliser des travaux de mise en conformité des équipements repris, satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux,
- prévenir l'administration de toute modification majeure (avenants).

- Depuis 2015, les installés répondant aux conditions de la DJA reçoivent, dans le cadre des paiements découplés du premier pilier de la PAC, un paiement additionnel jeune agriculteur. D'un montant d'environ 68 €/ha, ce complément des DPB est versé pendant cinq ans dans la limite de 34 hectares par exploitation comportant un JA.

# Les installations sur le territoire ligérien (données 2013-17)

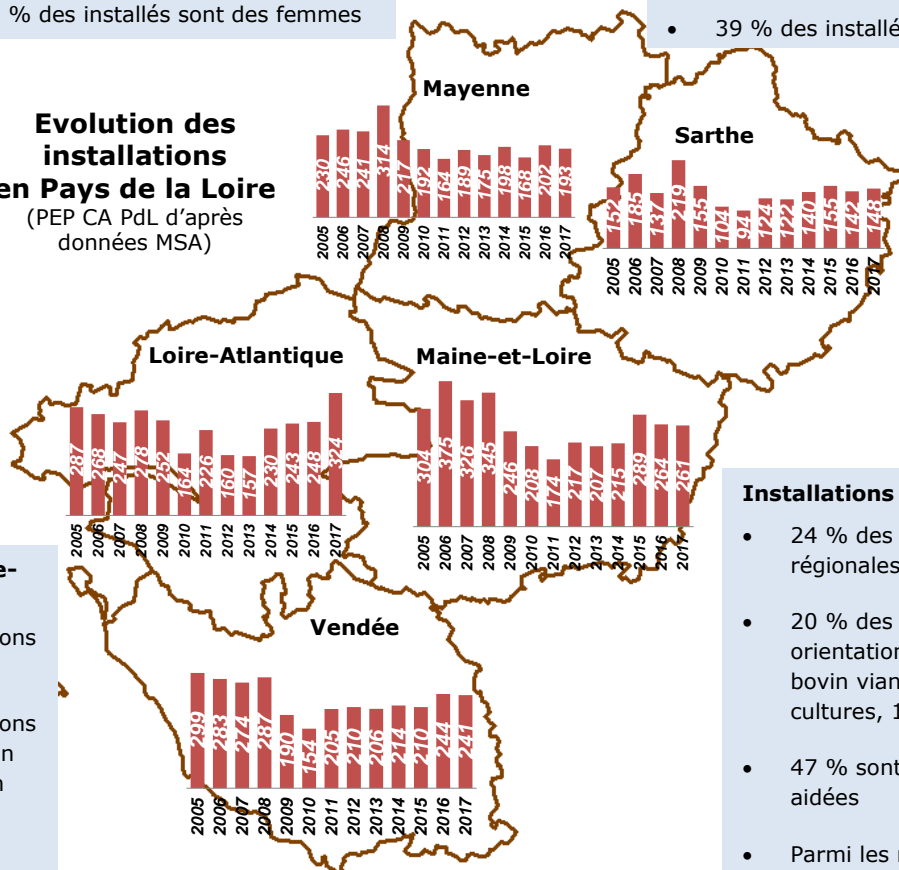
## Installations en Mayenne

- 18 % des installations régionales
- 48 % des installations en orientation bovin lait, 12 % polyculture élevage
- 56 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 24 % non aidées
- 36 % des installés sont des femmes

## Installations en Sarthe

- 14 % des installations régionales
- 23 % des installations en orientation polyculture élevage, 20 % en bovin lait, 16 % en volaille
- 51 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 31 % non aidées
- 39 % des installés sont des femmes

## Evolution des installations en Pays de la Loire (PEP CA PdL d'après données MSA)



## Installations en Loire-Atlantique

- 23 % des installations régionales
- 33 % des installations en orientation bovin lait, 13 % en bovin viande
- 47 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 27 % non aidées
- 32 % des installés sont des femmes

## Installations en Maine-et-Loire

- 24 % des installations régionales
- 20 % des installations en orientation bovin lait, 12 % en bovin viande, 12 % en grandes cultures, 12 % en viticulture
- 47 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 32 % non aidées
- 31 % des installés sont des femmes

## Installations en Vendée

- 21 % des installations régionales
- 22 % des installations en orientation bovin viande, 21 % en volaille, 14 % en bovin lait, 14 % en grandes cultures
- 42 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 40 % non aidées
- 32 % des installés sont des femmes



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»